
Décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 5 floréal, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux départements par le Ministère de l'Intérieur au 5 floréal, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28305_t1_0320_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

CCXIX

[La Sté popul. de Tarn-Vienne, à la Conv.; s.d.]
(1).

« Citoyens représentans,

De nouveaux orages se sont formés sur la tête des bons montagnards de la Convention. Les traîtres n'avaient pas perdu l'espérance d'assouvir leur rage. Jusqu'à quand abuseraient-ils de votre patience ? La vengeance a suivi le crime de près, ils ont expié leurs forfaits sur l'échafaud qui les attendait depuis longtemps. Il est écrit au livre des destinées que rien ne peut renverser la liberté ! Que pourraient en effet ces pygmées contre la force nationale ; sentinelles vigilantes vous déjouez toutes les trames infernales ; vous n'accorderez ni trêves ni repos à vos ennemis, vous ferez respecter les lois qui émanent de votre sagesse. Périissent mille fois ceux que n'anime pas le salut de la patrie.

La Société de Tarn-Vienne a été saisie d'indignation à la nouvelle du danger qu'avait encouru la Montagne. A sa douleur profonde a succédé le calme, elle jure d'être toujours ralliée auprès d'elle, et une haine implacable à tous les traîtres et tyrans ; elle vous invite à rester à votre poste jusqu'à leur entière destruction ».

BARGE (présid. prov.), BATAILLE (secrét.),
BREUILLE.

(1) C 303, pl. 1101, p. 6. St-Léonard-de-Noblat, Haute-Vienne.

CCXX

[La Sté popul. de La Tronche, au présid. de la Conv.; 10 germ. II] (1).

« C'est par ton organe, Citoyen président, que nous félicitons la vigilance toujours active du Comité de salut public qui vient de déjouer le complot de l'infâme conjuration. La patrie est encore une fois sauvée, vive la République.

Nous félicitons dans nos vifs sentiments l'in-fatigable Montagne de ce que dans sa sagesse elle a fait frapper du glaive de la loi les têtes coupables des vils conspirateurs. Courage, Citoyens représentans, demeurez à votre poste, conservez-y l'amour de la patrie qui vous anime, et les vrais républicains, qui modèlent sur vous leur zèle, travailleront de toutes leurs forces à vous faire connaître les infâmes machinations de vos ennemis. Qu'ils tremblent les scélérats ! Ils trouveront des défenseurs de notre Constitution tant qu'il restera un vrai français. C'est par ces sentiments que l'univers entier apprendra que les bons républicains n'affectionnent la vie que pour chérir la liberté. Tels sont les vœux d'une société populaire établie depuis le 25 frimaire dernier et affiliée à celle de Grenoble. S. et F. ».

ROUDET (présid.), DELORME (secrét.).

(1) C 303, pl. 1103, p. 34. Anciennement Saint-Ferjus, Isère.

CCXXI

[Décrets envoyés aux départements par le M. de l'Intérieur; 5 floréal] (1).

DATES DES DÉCRETS	TITRE DES DÉCRETS	DÉPARTEMENTS AUXQUELS L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
Germinal 23 N° 3356	Décret qui accorde des secours à plusieurs familles indigentes des défenseurs de la Patrie de la Commune d'Angoulême	Commune d'Angoulême et com ^{on} des Secours	Manuscrit
Floréal 22 N° 3368	Décret qui réunit à la commune de Montivilliers les trois municipalités connues sous les noms de Porte Assignat, Portechef de Caux et Porte Chastel	au Département de la Seine inférieure	Manuscrit
Germinal 27 3371	Décret relatif à la demande des actionnaires de la Compagnie des eaux de Paris	au Départ. de Paris	Manuscrit
Germinal 23 3363	Décret qui fixe le traitement des hospitaliers de Tours	à la commission des secours et à la commune de Tours	Manuscrit

(1) C 301, pl. 1075, p. 19.